

Article

La standardisation du Plan de sauvegarde des œuvres pour les expositions temporaires de la Bibliothèque nationale de France

Standardisation of the Emergency Preparedness and Response Plan for temporary exhibitions at the National Library of France

Céline ALLAIN ^a

^a Coordinatrice du plan sauvegarde des collections de la BnF

Mots-clés: Plan d'urgence - Plan de sauvegarde des collections - Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) - Instructions pour les situations d'urgence - Évacuation - Protection des œuvres - Exposition

Keywords: Emergency Plan - Emergency Preparedness and Response Plan - Instructions for emergency situations - Protection - Exhibition

Sommaire

1. Introduction	1
2. Méthodologie de réalisation des fiches d'intervention	1
3. Une approche transversale et itérative	2
4. Les fiches sont un des éléments du Plan de sauvegarde	2
5. Le plan de scénographie avec le repérage des œuvres prioritaires	2
6. L'annuaire des responsables des œuvres	3
7. Les fiches d'intervention pour chaque œuvre prioritaire	3
8. Méthodologie d'utilisation des fiches d'intervention	5
9. Conclusions	6

1. Introduction

L'exposition *Penone, la main et la pensée* montrait, outre un ensemble d'œuvres sur papier, d'imposantes peintures-sculptures à base d'argile, de bois et de bronze. Les expositions temporaires de la BnF conçues en écho avec ses missions et ses collections patrimoniales présentent souvent des œuvres hors normes qui offrent l'occasion de créer de nouveaux accrochages et d'imaginer des effets scénographiques remarquables. Dans le cadre de ces expositions, la BnF peut aussi faire appel à des artistes pour réaliser des œuvres éphémères¹. Face à cette variété de situations², le plan de sauvegarde des œuvres en exposition doit donner une réponse singulière et adaptée. Il serait inefficace de faire entrer chaque exposition dans un plan de sauvegarde préétabli dont les procédures pourraient se trouver insuffisantes ou inadéquates. En revanche, le plan de sauvegarde doit être aisément compréhensible en situation d'urgence pour éviter toute attente ou erreur préjudiciables. La mise en place de routines efficaces et de procédures

standardisées permet à la fois de garantir une bonne compréhension des instructions, et de gagner du temps à la fin du montage des expositions.

Au regard de cette complexité, nous analysons dans cet article les critères et méthodes de standardisation que nous avons élaborés, en soulignant la mobilisation des parties prenantes (commissaires d'exposition, régisseurs, coordination du plan de sauvegarde des collections, pompiers) et la mise en commun de connaissances.

2. Méthodologie de réalisation des fiches d'intervention

Dans l'urgence, l'incertitude, ou le manque d'information, nous convoquons inconsciemment des raccourcis mentaux qui, s'ils nous permettent de trancher, peuvent aussi parasiter nos capacités de discernement et déformer notre appréciation de la réalité. Dans l'exercice de leur profession, les pompiers sont formés pour faire face à des situations soudaines et inattendues, potentiellement dangereuses. Dans leur formation et leurs interventions, ils utilisent des fiches d'intervention standardisées.

Le plan de sauvegarde des œuvres en exposition a été conçu pour faciliter l'intervention des pompiers, et pour être compréhensible de facto par ces professionnels des situations d'urgence qui, cependant, ne sont pas des spécialistes de la muséographie. Le plan de sauvegarde de l'exposition doit donc guider le raisonnement, lister l'enchaînement des actions et des moyens requis, mettre en place un dispositif permettant de réduire les risques pour les œuvres.

¹ Exposition *Miquel Barcelo : de la mer à l'ombre*, du 22 mars au 28 août 2016

² Scénographie plus ou moins complexe, diversité des systèmes d'accrochage, œuvres de différentes natures dont les réactions à la chaleur, la fumée, la suie ou l'eau dépendent de leurs matériaux constitutifs.

3. Une approche transversale et itérative

A la BnF, un plan de sauvegarde est réalisé systématiquement pour chaque exposition temporaire et à chaque rotation d'œuvre dans les salles d'exposition permanente. Les fiches qui le constituent sont systématiquement préparées par la coordinatrice du Plan de sauvegarde de la BnF qui en est le chef de projet. Elle assure la mise à disposition du plan de sauvegarde de l'exposition dès la fin du montage, et la cohérence avec le plan de sauvegarde des collections du site dont elle réalise la synthèse et la mise en forme. La préparation de ces fiches implique toutes les personnes ressources de l'exposition et en particulier les commissaires d'exposition qui déterminent les priorités de sauvetage ; les prêteurs ; les régisseurs qui ont préparé et suivi le montage. Le service des expositions de la BnF met à disposition toute la documentation utile à l'élaboration des fiches d'intervention -notamment tout ce qui concerne la phase du montage : le nombre de personnes requises pour le déplacement, l'accrochage, la manipulation de chaque œuvre, les difficultés rencontrées, et les précautions à prendre.

Au final, la pertinence du plan de sauvegarde de l'exposition est validée par les pompiers pour le site François-Mitterrand, qui bénéficie de la présence permanente d'un détachement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

4. Les fiches sont un des éléments du Plan de sauvegarde

Le plan de sauvegarde des expositions temporaires étant un élément du plan de sauvegarde des collections de chaque site, seules les informations relatives au sauvetage des œuvres de l'exposition figurent ; les éléments relatifs aux risques et aux moyens de protection du bâtiment ne sont pas repris dans le Plan de sauvegarde de l'exposition. Ce plan est constitué des cinq documents suivants :

- Le plan de scénographie avec le repérage des œuvres prioritaires ;
- La liste des œuvres prioritaires ;
- L'annuaire des responsables des œuvres : commissaires, prêteurs, régisseurs ;
- Les fiches d'intervention pour chaque œuvre prioritaire ;
- La localisation des lieux de repli et les cheminements prévus.

Ils sont conçus pour être immédiatement compréhensibles en situation d'urgence. Ils sont exhaustifs et ne comportent aucune ambiguïté ni renvoi vers d'autres documents. Seules les informations utiles en situation d'urgence y sont reportées.

Tous ces documents ne sont pas utiles simultanément, ni utilisés par les mêmes personnes.

- Seuls le plan de repérage des œuvres prioritaires et les fiches d'intervention correspondantes sont destinés aux pompiers.
- La liste des œuvres prioritaires est utilisée pour le pointage des œuvres dans la zone de repli après l'intervention des pompiers.
- En cas de crise, l'annuaire peut être utilisé par la cellule de gestion de crise ou le service des expositions pour informer les prêteurs.

Les différentes composantes du plan de sauvegarde des expositions sont donc diffusées et conservées séparément.

5. Le plan de scénographie avec le repérage des œuvres prioritaires

Ce plan de repérage est indispensable à l'intervention des pompiers. Il complète la fiche d'intervention des œuvres. Le plan de scénographie est repris et complété avec le numéro de sauvetage des œuvres prioritaires. Il est expurgé des informations qui ne concernent pas directement la sauvegarde des œuvres. Un code couleur est défini par niveau de priorité. On distingue en rouge les priorités 1- «Évacuer» et en orange les priorités 1 – « Protéger sur place».

La liste des œuvres prioritaires sert aussi de liste de pointage des œuvres après l'évacuation par les services de secours. Elle comporte les informations utiles pour établir la concordance entre les fiches d'intervention, l'annuaire des prêteurs et le plan de repérage des œuvres prioritaires et le plan de scénographie initial.

Le tableau ci-dessous présente un exemple de liste des œuvres prioritaires.

N°	Emplacement	N° d'inventaire	Photo	Titre	Type d'œuvre	Dimensions	Matériel requis	Propriétaire

Figure 1 Exemple de liste des œuvres prioritaires

N° : Priorité de sauvetage dans l'exposition (de 1 à 15)

Emplacement : n° de vitrine ou

N° d'inventaire

Photo : photo de l'œuvre

Type d'œuvre : sculpture, peinture...

Titre

Dimensions : en centimètres, cadre compris

Matériel nécessaire : matériel pour l'accès, le retrait et la manipulation des œuvres

Propriétaire : nom du prêteur (institution, collectionneur, artiste)

6. L'annuaire des responsables des œuvres

Il recense les coordonnées des prêteurs (institutions, collectionneurs ou artistes), des commissaires d'exposition, des chargés de collections de la BnF, et des régisseurs. Cet annuaire temporaire est mis à jour pour chaque exposition. N'ayant pas validité au-delà de la durée de l'exposition, il est conservé dans un annuaire distinct de l'annuaire du Plan de sauvegarde des collections et de la gestion de crise.

Le tableau ci-dessous présente un exemple d'annuaire des prêteurs. Il est recommandé de mentionner les numéros de téléphone portable plutôt que les numéros de téléphone fixe du bureau ou du domicile lorsque cela est possible.

Institution / département	Nom prénom	Fonction	Téléphone	Mail	N° de sauvetage
	Direction				
	Conservateur				
	Régisseur				
	Régisseur				

Figure 2 Exemple d'annuaire des prêteurs

7. Les fiches d'intervention pour chaque œuvre prioritaire

Les fiches d'intervention du Plan de sauvegarde des œuvres exposées sont destinées aux pompiers de la Ville de Paris affectés au site François-Mitterrand de la BnF, aux personnels de sécurité incendie (agents SSIAP) des autres sites ou à des pompiers extérieurs.

Ces fiches doivent être explicites, synthétiques et directement utilisables en situation d'urgence³. Elles sont « un outil précieux durant la phase d'intervention. Elles doivent permettre à l'intervenant qui va les utiliser d'être guidé, aidé dans son action. Concrètement, elles doivent répondre à la question "comment", c'est-à-dire décrire précisément la réalisation d'une mission ».

Elles constituent un *vadémécum* suivant quelques grandes règles (figure 1) : être simples, concises et ne pas dépasser une page.

Elles sont une forme simplifiée du modèle proposé par l'École Nationale Supérieure des Sapeurs-Pompiers (ENSOSP)⁴ et ont été conçues selon les prescriptions de la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles pour les fiches actions

³ Plan communal de sauvegarde. Guide d'élaboration, rédigé par l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa) pour la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles.

⁴ Comment garantir la sauvegarde des œuvres patrimoniales, annexe 2, p. 42.

du Plan Communal de Sauvegarde.

Leur mise en page (*figure 1*) est strictement identique quels que soient le type d'exposition et le lieu de l'exposition. Bien que des logiciels de mise en page soient disponibles gratuitement, la mise en page est réalisée dans un outil de traitement de texte. Le recours à l'illustration a été généralisé pour permettre une compréhension rapide des instructions par des utilisateurs non familiers du secteur muséographique. Sont mis à disposition une banque de photographies des outils utilisés pour l'installation des œuvres en exposition, et en complément trois registres de pictogrammes pour décrire les œuvres et leur mode de présentation. Les pictogrammes sélectionnés, tous noir et blanc avec un tracé fin, sont libres de droit. À chaque pictogramme est associé un descripteur pour éviter toute ambiguïté. Ces registres constituent une base de données réutilisable à chaque exposition et servent à la préparation du dossier type.











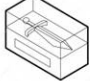
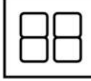









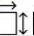

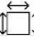

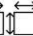
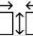














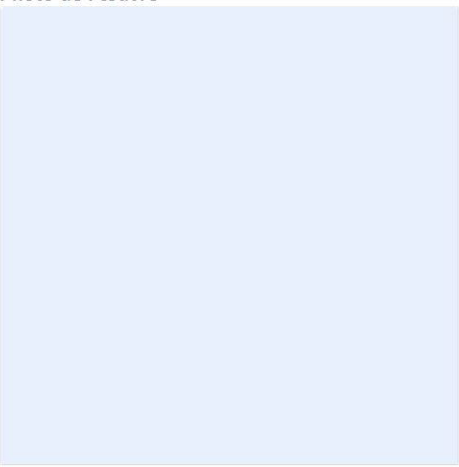










Site Salle Titre de l'exposition	Priorité de sauvetage N° de sauvetage :										
Description de l'œuvre Type d'œuvre (supprimer les pictogrammes inutiles) <table border="1" data-bbox="310 741 594 1180"> <tr> <td>Œuvre encadrée </td> <td>Livre </td> </tr> <tr> <td>Marionnette </td> <td>Costume </td> </tr> <tr> <td>Orfèvrerie </td> <td>Objet, sculpture </td> </tr> <tr> <td>Feuille, photo </td> <td>Masque </td> </tr> <tr> <td>Bijou </td> <td></td> </tr> </table> Présentation (supprimer les pictogrammes inutiles) Accrochage Vitrine Ensemble    Poids (entourer l'icône correspondant)         Format (entourer l'icône correspondant)         Effectifs (Entourer le nombre de personnes requis)    	Œuvre encadrée 	Livre 	Marionnette 	Costume 	Orfèvrerie 	Objet, sculpture 	Feuille, photo 	Masque 	Bijou 		Photo de l'œuvre  
Œuvre encadrée 	Livre 										
Marionnette 	Costume 										
Orfèvrerie 	Objet, sculpture 										
Feuille, photo 	Masque 										
Bijou 											
Commentaires											

Figure 3 Fiche d'intervention type

Lors de la préparation du plan de sauvegarde, il suffit de sélectionner les pictogrammes adaptés et de supprimer les informations inutiles. Des menus déroulants sont prévus pour toutes les informations récurrentes (site, salle, priorité de sauvetage). Le plan de sauvegarde des œuvres doit être prêt dès l'ouverture de l'exposition. Ce dossier préétabli et réutilisable pour chaque exposition permet d'intégrer facilement toutes les modifications d'accrochage, et de gagner un temps précieux à l'ouverture de l'exposition.

Chaque fiche est divisée en cinq parties :

1. La localisation (site, salle d'exposition, titre de l'exposition) ;
2. La priorité de sauvetage (de 1 à n) ;
3. La description de l'œuvre ;
4. Sa photographie ;
5. Les outils et effectifs requis pour l'intervention.

La priorité de sauvetage

Dans une salle où le nombre d'œuvres prioritaires serait limité à 15, chaque œuvre est numérotée de 1 à 15 dans un ordre de priorité, le chiffre 1 étant l'œuvre à évacuer ou protéger en première priorité. Ce numéro est reporté sur trois autres documents constitutifs du Plan de sauvegarde : le plan de scénographie, la liste des œuvres et la liste des prêteurs.

Six niveaux de priorités de sauvegarde sont sélectionnés dans une liste déroulante :

Priorité 1 – Évacuer
Priorité 1 – Protéger

Priorité 2 – Évacuer
Priorité 2 – Protéger

Priorité 3 – Évacuer
Priorité 3 – Protéger

Dans la plupart des situations d'urgence, seules les priorités 1 voire 2 pourraient être sauvegardées. La sélection de six niveaux de priorité peut faciliter la prise de décision tant la sélection d'une œuvre patrimoniale plutôt qu'une autre peut s'avérer délicate.

Une description de l'œuvre plutôt que son titre

Seules les informations strictement nécessaires sont enregistrées sur les fiches d'instruction. Les titres des œuvres - n'étant pas forcément explicites - ont été expurgés et l'on y a substitué dans le champ « Description de l'œuvre » des éléments purement descriptifs de l'objet immédiatement reconnaissables. (Par exemple, *L'autoportrait au chien noir* de Courbet ou *Portrait de l'artiste, dit Courbet au chien noir* serait décrit dans une fiche du Plan de sauvegarde de la BnF comme : « Homme assis avec un chapeau et un chien noir »).

Sous le champ « Description de l'objet » se trouve le champ « Type d'objet ». Avec l'aide de pictogrammes, le lecteur identifie simultanément l'objet et sa présentation dans l'exposition (accrochage, en vitrine, etc.)

Des gabarits plutôt que des mesures exactes

Le format et le poids sont des informations indispensables pour l'évacuation des œuvres en situation d'urgence, mais les dimensions exactes d'une œuvre, indispensables pour la fabrication des caisses de transport par exemple, ne peuvent être utilisées telles quelles et peuvent même être source de confusion. Le recours à des gabarits a donc été privilégié, classés sur une échelle de 1 à 4 et représentés sous forme de pictogrammes. Lors du remplissage de la fiche d'instruction, il est convenu d'entourer le nombre de pictogrammes correspondants. Cette simplification permet à l'utilisateur de comprendre immédiatement le nombre de personnes à requérir pour l'évacuation des œuvres au regard du poids ou des dimensions

La photographie de l'œuvre

Élément de repérage essentiel, la photographie de l'œuvre représente un quart de la fiche d'intervention. Une photographie couleur de bonne qualité est recommandée, avec le cadre ou le socle de l'œuvre quand ils existent ; de même que la prise de vue de l'œuvre dans son contexte d'exposition en facilite le repérage. Lorsque deux œuvres figurent sur la même photographie, l'œuvre à traiter sera cerclée de rouge.

La zone « Commentaires »

La bonne pratique dans la rédaction des fiches d'intervention est de conserver uniquement les informations indispensables. Plus il y a de détails, plus il y a de risques de faire figurer des informations non pertinentes. Cette zone peut servir à apporter une précision indispensable à l'intervention. Elle n'est donc pas proscrite. Son contenu doit être maîtrisé en évitant le plus possible d'y ajouter des informations écrites détaillées non indispensables en situation d'urgence.

8. Méthodologie d'utilisation des fiches d'intervention

Les fiches d'intervention sont un outil pour faciliter la prise en charge des œuvres dans des situations critiques rares. Leur utilisation par les pompiers se fait en équipe. Un membre de l'équipe peut avoir pour seule tâche de lire la fiche et de guider les actions des autres intervenants.

L'utilisation de ces fiches d'intervention comprend une formation à cet outil, une simulation de son utilisation en salle, une mise à disposition au PC de sécurité. Plusieurs formats sont disponibles : sur papier sous forme de fiches plastifiées conservées au PC de sécurité, et numérique (PDF).

L'objectif est que les équipes soient formées et entraînées à leur utilisation, et que l'information soit disponible au plus près de l'événement. Toutefois ce document comporte des informations sensibles. Utilisé à mauvais escient, il constitue un kit de cambriolage. C'est pourquoi son accès et sa diffusion sont restreints. En complément à l'utilisation des fiches, les pompiers et les agents SSIAP de la BnF participent plusieurs fois par an à une formation au décrochage et à la manipulation des œuvres.

9. Conclusions

Une situation d'exception ou extrême est par définition une situation peu fréquente dont l'issue est relativement incertaine et imprévisible. Des routines comportementales permettant une issue rapide et positive n'ont généralement pas pu être mises en place au préalable. La standardisation des fiches d'intervention crée une familiarité des primo-intervenants (pompiers, personnels de sécurité incendie, agents de sûreté) avec des collections.

La norme ISO 21110, « Préparation et réponse aux situations d'urgence » stipule qu'il n'existe pas de plan de sauvegarde type car un plan de sauvegarde doit être établi sur une bonne connaissance des risques propres au bâtiment et à son environnement et sur une bonne connaissance des œuvres qui y sont conservées. Il nous a semblé que les fiches d'instruction utilisées pour les expositions temporaires pouvaient être facilement transposables dans d'autres institutions, et qu'elles pourraient être une aide à la rédaction de leurs plans de sauvegarde des œuvres.

Leur réutilisation à la BnF comme dans des institutions extérieures doit être réalisée dans une approche critique, en se gardant de toute démarche systématique. Ces fiches ne devraient pas être utilisées comme de simples formulaires à remplir. Leur conception nécessite un réel engagement de toutes les parties prenantes de la conception de l'exposition. Pour garantir la plus grande efficacité en situation d'urgence, le plan de sauvegarde doit être présenté au Service départemental d'incendie et de secours et faire l'objet de tests.

Dans ces conditions, la normalisation des fiches d'intervention constituera une aide à la rédaction des Plans de sauvegarde pour les institutions patrimoniales tout en garantissant aux SDIS de disposer d'un document en bonne et due forme.

Bibliographie

ISO 21110:2019 *Information et documentation — Préparation et réponse aux situations d'urgence*.

Godin D. ; Bilquez Y. ; Peltier F. ; Sirven A. & Prunet R. (2012) *Comment garantir la sauvegarde des œuvres patrimoniales ?* École Nationale Supérieure des Officiers Sapeurs-Pompiers (ENSOSP).

Piriou, J.-Y. (2003) *La Prévention contre l'incendie dans les musées et monuments historiques -Mémento du chef d'établissement et du chargé de sécurité -la Sauvegarde des œuvres*. Ministère de la Culture et de la Communication.

Philip, E. ; Belin, P. réd. (2008) *Plan communal de sauvegarde. Guide d'élaboration*. Institut des Risques Majeurs de Grenoble. 2^e éd. IrMa : [Direction de la Défense et de la Sécurité civiles].

Contact : celine.allain@bnf.fr

Résumé :

La multiplication des expositions temporaires et leur diversification avec des effets scénographiques et un mélange d'œuvres entre beaux-arts et art contemporain, ont amené la BnF à standardiser son Plan de sauvegarde en cas de sinistre au moyen de fiches standardisées conçues pour gagner un temps précieux pendant le montage des expositions, et faciliter la compréhension des instructions par des intervenants extérieurs en situation d'urgence.

Abstract :

The increasing number of temporary exhibitions and their diversification with scenographic effects and a mix of fine and contemporary art, have led the BnF to standardise its emergency plan in response to a disaster. Standardised sheets have been designed to save precious time during the setting up of exhibitions, and to facilitate the understanding of instructions by external parties in the event of a disaster.